



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 octobre 2016  
Français  
Original : anglais

**Soixante et onzième session**  
Point 136 de l'ordre du jour  
**Amélioration de la situation financière**  
**de l'Organisation des Nations Unies**

## **Situation financière de l'Organisation des Nations Unies**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

On trouvera dans le présent rapport un bilan de la situation financière de l'Organisation au 30 septembre 2016. Il contient une version actualisée des données figurant dans le précédent rapport du Secrétaire général sur la question (A/70/433/Add.1).

Il porte principalement sur quatre grands indicateurs financiers : le montant des contributions mises en recouvrement, le montant des contributions non acquittées, la situation de trésorerie et les montants dus par l'Organisation aux États Membres.

En 2016, la situation financière de l'Organisation était généralement saine et les soldes positifs – exception faite de la situation de trésorerie au titre du budget ordinaire, les liquidités étant épuisées et les réserves étant elles-mêmes sur le point de l'être. À moins qu'elle ne reçoive des versements suffisants au titre des quotes-parts des États Membres, l'Organisation devrait connaître une grave pénurie de liquidités dans les derniers mois de l'année. Les soldes de trésorerie des tribunaux internationaux et des opérations de maintien de la paix devraient rester positifs. Le total des montants dus aux États Membres au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents devrait diminuer d'ici à la fin de l'année.

Une proportion importante des contributions au budget ordinaire n'a toujours pas été acquittée. Le montant des réserves disponibles étant limité, la santé financière de l'Organisation continue de dépendre du versement ponctuel par les États Membres de la totalité des sommes dont ils sont redevables.



## I. Introduction

1. Le présent rapport contient une version actualisée des données figurant dans le précédent rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation (A/70/433/Add.1). Il fait essentiellement le point des indicateurs financiers au 30 septembre 2016 et fournit une comparaison avec leur situation au 2 octobre 2015 (voir A/70/433) et au 31 décembre 2015.

2. La situation financière de l'Organisation y est examinée à l'aune des quatre grands indicateurs habituellement utilisés pour l'évaluer, à savoir le montant des contributions mises en recouvrement, le montant des contributions non acquittées, la situation de trésorerie et le total des montants dus aux États Membres.

## II. Situation financière au 30 septembre 2016

3. Par rapport à l'an passé, la situation financière de l'Organisation au 30 septembre 2016 se caractérisait par une diminution du montant des contributions mises en recouvrement aux titres du budget ordinaire et des tribunaux internationaux et par une augmentation de celles qui l'avaient été au titre des opérations de maintien de la paix; on constatait que le montant des contributions non acquittées au titre du budget ordinaire et des opérations de maintien de la paix était plus élevé, mais qu'il était inférieur s'agissant des tribunaux. Le total des montants dus aux États Membres était lui aussi en diminution. Si, dans l'ensemble, les indicateurs financiers pour 2016 sont positifs, la situation de trésorerie au titre du budget ordinaire demeure très préoccupante pour ce qui est du dernier trimestre. Le résultat final dépendra largement des contributions qui seront versées d'ici à la fin de l'année.

### A. Budget ordinaire

4. Pour 2016, le montant des contributions au budget ordinaire mises en recouvrement a été de 2,55 milliards de dollars, soit 222 millions de dollars de moins qu'en 2015. Les versements reçus au 30 septembre 2016, à savoir 1,89 milliard de dollars, étaient également inférieurs à ceux qui avaient été reçus au 2 octobre 2015 (2,25 milliards de dollars). Le montant total des quotes-parts non acquittées au 30 septembre 2016 s'établissait à 1,19 milliard de dollars, en augmentation de 136 millions de dollars par rapport à l'an passé.

5. Au 30 septembre 2016, 126 États Membres avaient versé la totalité de leur contribution au budget ordinaire, soit deux de moins qu'au 2 octobre 2015. Le Secrétaire général remercie les 126 États Membres qui se sont pleinement acquittés de leurs obligations financières au titre du budget ordinaire et prie instamment les 67 autres de suivre cet exemple.

6. Le montant de 1,19 milliard de dollars qui restait à recouvrer au 30 septembre 2016 était dû par un petit nombre d'États Membres. La situation financière à la fin de 2016 dépendra largement des dispositions que ceux-ci prendront dans les mois à venir.

7. La trésorerie disponible au titre du budget ordinaire se compose des soldes du Fonds général, auquel sont versées les contributions mises en recouvrement, du

Fonds de roulement, dont le montant arrêté par l'Assemblée générale est de 150 millions de dollars, et du Compte spécial, dont le solde s'élève actuellement à 201 millions de dollars. À la fin de 2013, de 2014 et de 2015, le solde de trésorerie du budget ordinaire était négatif – à hauteur, respectivement, de 31 millions de dollars, de 81 millions de dollars et de 217 millions de dollars – mais le déficit avait été entièrement couvert par le Fonds de roulement et le Compte spécial. Au 30 septembre 2016, le déficit atteignait 344 millions de dollars, également couvert par le Fonds de roulement et le Compte spécial. À cette même date, compte tenu des réserves, le solde de trésorerie disponible du Fonds général était de 7 millions de dollars.

8. Un déficit de trésorerie au titre du budget ordinaire a été enregistré en juillet, en août et en septembre 2016. À moins qu'elle ne reçoive des versements suffisants au titre des quotes-parts, les problèmes de trésorerie de l'Organisation devraient s'aggraver dans les derniers mois de l'année. La situation de trésorerie continuera d'être suivie de près mais, d'ici à la fin de 2016, elle sera largement fonction des contributions qui seront versées par les États Membres dans les mois à venir.

9. Le montant actuel des réserves (Fonds de roulement et Compte spécial) ne correspond qu'à six semaines d'activités relevant du budget ordinaire. Au 30 septembre 2016, ces réserves étaient quasiment épuisées, puisqu'elles ne s'élevaient plus qu'à 7 millions de dollars. Par conséquent, il serait prudent de revoir le niveau des réserves en tenant compte des habitudes de paiement des États Membres et de l'importance du montant des engagements de dépenses autorisés (financement sans règlement préalable des contributions).

10. Toutefois, en dépit des problèmes de liquidité auxquels l'Organisation fait face au titre du budget ordinaire, le Comité des commissaires aux comptes a observé, dans son dernier rapport sur les états financiers de l'Organisation [A/71/5 (Vol. I)], que la santé financière de celle-ci demeurerait dans son ensemble solide, car ses actifs restaient globalement suffisants pour couvrir ses engagements à court terme et à long terme.

## **B. Opérations de maintien de la paix**

11. La demande d'activités de maintien de la paix étant sujette à des fluctuations, il est difficile de prévoir les besoins de financement. De plus, l'exercice budgétaire retenu pour les opérations de maintien de la paix, qui court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin, ne correspond pas à l'année civile. Les quotes-parts, dont le barème peut donc varier en cours d'exercice, sont mises en recouvrement séparément pour chaque opération. Les avis de mise en recouvrement devant correspondre à la durée du mandat approuvé par le Conseil de sécurité pour chaque mission, ils s'échelonnent sur toute l'année et portent sur des périodes de durée différente. Par conséquent, il est malaisé de comparer les éléments de la situation financière se rapportant aux opérations de maintien de la paix et ceux qui se rapportent aux activités relevant du budget ordinaire.

12. Au 30 septembre 2016, le montant total des contributions au financement des opérations de maintien de la paix non acquittées s'élevait à 2,34 milliards de dollars. Le montant total mis en recouvrement pour ces opérations en 2016 est de 10,3 milliards de dollars. Le montant des contributions reçues à ce jour s'élève à 8,9 milliards.

13. La mise en recouvrement des contributions au titre des opérations de maintien de la paix s'échelonnant sur l'année et les montants nécessaires étant imprévisibles, il est parfois difficile pour les États Membres de se tenir à jour de leurs paiements. Le Secrétaire général tient donc à remercier tout particulièrement les 25 États Membres qui, au 30 septembre 2016, s'étaient acquittés dans le délai imparti de l'intégralité de leurs contributions au financement des opérations de maintien de la paix.

14. Au 30 septembre 2016, le montant des liquidités disponibles pour les opérations de maintien de la paix était d'environ 5 milliards de dollars, dont 4,7 milliards inscrits aux comptes des missions en cours, 198 millions à ceux de missions clôturées et 139 millions au Fonds de réserve pour le maintien de la paix.

15. En ce qui concerne les sommes dues aux États Membres, le Secrétariat a continué de tout mettre en œuvre pour en réduire le montant : celui-ci s'élevait à 824 millions de dollars à la fin de 2015 et devrait être ramené à 713 millions de dollars à la fin de 2016, soit une diminution notable.

16. Au 30 septembre 2016, un montant de 126 millions de dollars était dû aux États Membres au titre des contingents et des unités de police constituées et, s'agissant des demandes de remboursement relatives au matériel appartenant aux contingents, 376 millions de dollars étaient dus au titre des missions en cours et 86 millions au titre de missions clôturées, soit un montant total de 588 millions de dollars, en diminution par rapport à l'an passé.

17. Au 30 septembre 2016, la situation au regard des montants dus était la suivante :

a) L'Organisation avait reçu les sommes dues au titre des contingents et des unités de police constituées de toutes les missions jusqu'en juillet 2016;

b) Le remboursement des sommes dues au titre du matériel appartenant aux contingents avait été effectué pour la période allant jusqu'à juin 2016 pour toutes les missions en cours.

18. Le Secrétaire général tient à ce que l'Organisation s'acquitte le plus rapidement possible de ses obligations à l'égard des États Membres qui fournissent des contingents et du matériel. À cette fin, la situation de trésorerie des opérations de maintien de la paix fait l'objet d'un suivi attentif qui doit permettre de verser chaque trimestre aux États Membres le montant le plus élevé possible compte tenu des liquidités et des données disponibles. Pour que l'Organisation soit en mesure de payer, il faut néanmoins que les États Membres s'acquittent de leurs obligations intégralement et ponctuellement et que les mémorandums d'accord concernant le matériel soient signés rapidement avec les pays qui fournissent des contingents.

### **C. Tribunaux internationaux**

19. Les tribunaux internationaux sont le Tribunal pénal international pour le Rwanda, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux. Globalement, la situation financière des tribunaux est restée saine en 2016. Au 30 septembre 2016, le montant des contributions non acquittées pour les tribunaux

s'élevait à 55 millions de dollars et était donc inférieur de 14 millions de dollars à celui qui avait été enregistré au 2 octobre 2015.

20. Au 30 septembre 2016, 101 États Membres s'étaient acquittés de l'intégralité de leur contribution au financement des deux tribunaux et du Mécanisme, soit sept de plus que l'an passé. Le Secrétaire général tient à remercier ces 101 États Membres et engage instamment les autres à s'acquitter intégralement et sans retard de leur contribution au financement des tribunaux internationaux.

21. La situation de trésorerie des tribunaux en fin de mois a été positive durant 2014 et 2015 et le demeurait à la date d'établissement du présent rapport. Elle devrait le rester jusqu'à la fin de l'année. Le solde de fin d'année dépendra des versements effectués par les États Membres au cours des derniers mois de 2016.

#### **D. Plan-cadre d'équipement**

22. Un montant total de 1,87 milliard de dollars a été mis en recouvrement pour alimenter le compte spécial du plan-cadre d'équipement. Au 30 septembre 2016, la majeure partie des contributions avaient été acquittées et le solde impayé s'élevait à 49 716 dollars, réparti entre quatre États Membres.

### **III. Conclusions**

23. Le Secrétaire général tient à remercier tout particulièrement les États Membres qui avaient, au 30 septembre 2016, réglé la totalité de leurs contributions, à savoir : Allemagne, Arménie, Australie, Bénin, Canada, Chine, Côte d'Ivoire, Danemark, Géorgie, Irlande, Israël, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Micronésie, Monaco, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Suède, Suisse et Tchad. Si l'on tient compte des versements effectués après le 30 septembre 2016, il convient d'ajouter à cette liste la Finlande, ce qui porte à 26 le nombre total de ces États (à la date d'établissement du présent rapport).

24. La situation de trésorerie est actuellement satisfaisante pour toutes les catégories, à l'exception de celle du budget ordinaire, très tendue. Quant aux réserves (Fonds de roulement et Compte spécial), elles sont presque épuisées. Si l'Organisation ne reçoit pas de contributions d'un montant suffisant, les problèmes de trésorerie vont s'aggraver au cours des derniers mois de l'année.

25. Le montant des contributions non acquittées demeure particulièrement élevé. Le nouveau barème des quotes-parts est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Au 30 septembre 2016, 126 États Membres avaient versé la totalité de leur contribution au budget ordinaire. Les autres sont priés instamment de le faire dès que possible.

26. Dans la mesure où les liquidités des opérations de maintien de la paix le permettent, le Secrétariat continue de s'employer à accélérer le règlement des sommes dues aux États Membres qui fournissent des contingents et du matériel leur appartenant. Le montant des paiements en suspens s'élève actuellement à 588 millions de dollars, en nette diminution par rapport à 2015.

27. Compte tenu du peu de réserves dont l'Organisation dispose, sa santé financière continue de dépendre du versement intégral et ponctuel des contributions des États Membres.

---